

Image not found or type unknown



Partage de la communauté, comptes bancaires?

Par **fridou**, le **26/02/2008** à **06:51**

Bjr et mercirnnns sommes mariés sous le régime de la communauté, pr le partage de l'argent, quels comptes bancaires sont pris en compte, assurance vie?, comptes perso? codevi, etc..... et à quelle date, date de l'ONC ou assignation en divorce?, peut-on se mettre d'accord sur les comptes perso, merci à vous